

LE PUY-SAINT-MARTINOIS

Journal d'information Municipale.



Cafés citoyens : « sans tabou ni trompette » :
Détails en page 8

P.L.U : bientôt au bout ! :
Détails en page 10

Foire aux fleurs le 16 Avril :
Détails en page 18

Edito du Maire



Michel GILES,
Maire de Puy Saint Martin

« Le peu qu'on peut faire, le très peu qu'on peut faire, il faut le faire »
(Théodore Monod)



Bientôt 3 ans, déjà, et donc la moitié du mandat que vous nous avez confié. Des choses ont été faites, d'autres sont en projet. En attendant l'heure des bilans, cette année 2017 sera placée sous le signe de :

1) la protection de notre environnement

-Protéger notre environnement immédiat avec l'abandon progressif par la commune de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts (5 litres utilisés en 2016, contre 20 en 2015). Ces changements de pratique ne se feront pas sans désagrément, mais il en va de notre santé. Acceptons de revoir nos exigences et de modifier nos comportements.

-Protéger notre environnement futur en acceptant d'accueillir sur notre territoire des producteurs d'énergies renouvelables : un projet éolien sur la partie Nord de la commune est à l'étude. On ne peut pas toujours dire « il faut produire de l'électricité éolienne, mais pas chez nous ». Nous y sommes donc par principe plutôt favorables, à condition toutefois que ce ne soit pas n'importe où, n'importe comment, et avec n'importe qui.

2) la citoyenneté

-Favoriser le dialogue avec les Puy-Saint-Martinois en instaurant des « cafés citoyens ». Le premier s'est tenu ce 11 février avec une certaine réussite. Ces rencontres « sans tabou ni trompette » seront organisées régulièrement.

-2017 sera une année d'élections : présidentielles les 23 avril et 7 mai, législatives les 11 et 18 juin. Une augmentation assez spectaculaire des inscriptions sur les listes électorales en fin d'année 2016 peut nous laisser espérer un moment fort de citoyenneté. Il s'agit d'une élection importante : la Présidence de la République. Ne nous « trumpons » pas.

Grâce à nos associations, grâce à vous, ce printemps 2017 sera fleuri, festif, musical et citoyen. Portez-vous bien.

Le Puy-Saint-Martinois

Mairie de Puy-Saint-Martin
Tél: 04.75.90.16.70
www.puysaintmartin.fr
accueil@puysaintmartin.fr

Comité de rédaction :

Denis PERRIN / Nadine ADAMS
Anthony CELERIE / Nathalie
CORTES / Michel GILES
Irène MAURIN / Bernard BON /
Patrick CISTERNE / François
VILLIEN

Etat Civil

Naissances

-**Romane AMOREAU**, née le 14/10/2016 de Franck AMOREAU et de Jessica PERRIN, 534 chemin des Ours.

-**Maelys BARNIER** née le 26/10/2016 de Sébastien BARNIER et de Cécile DUBOIS, 260 chemin des Ours.

-**Lanna GIRAUD** née le 26/01/2017 de Geoffroy GIRAUD et de Justine NOYER

Décès

-**Paul BARON**, décédé le 21/11/2016.

Nouveaux Puy-Saint-Martinois

-**M. TROGGI Nicolas** et **Mme PRAL Anne-Laure** et leur fille Lili, chemin de la Garenne

-**M. MESTRON Bernard**, 14 Grande Rue.

Numéros utiles...

Mairie de Puy-Saint-Martin

Le Village

26 450 Puy-Saint-Martin

Tél. 04 75 90 16 70

Fax. 04 75 90 43 88

Email : accueil@puy-saint-martin.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8 h 30 - 12 h 30

Mardi et jeudi : 08 h 30 - 12 h 30

Vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 16 h

SAMU 15

Pompiers 18

Police 17



Appelez le **112** pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables. Il fonctionne également avec les téléphones fixes. Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

Un **numéro d'urgence national et gratuit**, le **114**, est opérationnel pour rendre accessible les communications avec les services de secours (SAMU, Sapeurs pompiers, police/gendarmerie) **aux personnes sourdes et malentendantes**.

Agence postale communale

04 75 01 00 72

Les horaires de votre agence postale communale :

Lu, ma, je, ve, sa de 9h à 12h, et me 15h à 19h

Levée du courrier :

Du lundi au vendredi à 12h

Samedi à 11h30

Amicale laïque Puy Saint Martin

04 75 90 28 84

Assistant(e) social(e) Crest

04 75 25 84 30

En cas de nécessité, il est impératif de prendre rendez-vous

Médiathèque Municipale

04 75 90 28 08

4 Place Chantecaille

Ouverture :

Lun, ven, samedi, de 9 à 12h

Mardi, jeudi, de 9 à 12h et de 15 à 17h

Mercredi, de 15 à 19h

Brigade de gendarmerie de Puy

04 75 90 12 62

Permanence de 14 à 19 h.

Jours fériés : de 15 à 19 h.

Cabinet d'infirmiers

04 75 98 92 18

Marie-Laure Aubert et Jocelyne Vidal

7, rue du 19 mars 1962 – Puy-Saint-Martin

POUR PLUS DE N° UTILES

www.puy-saint-martin.fr

...Brèves...

Calendrier municipal :

- 1^{er} samedi du mois à 10h : conseil d'adjoints
- 2^e jeudi du mois à 18h30 : réunion des conseillers
- 4^e jeudi du mois à 18h30 : conseil municipal

Permanence adjoints

Les personnes qui souhaitent rencontrer le maire ou un adjoint le samedi matin doivent téléphoner ou adresser un e-mail au secrétariat pour demander un rendez-vous.

Permanence du CCAS :

Irène MAURIN reçoit sur rendez-vous en mairie. Appelez le secrétariat.

Conciliateur de justice :

Didier LALANNE, 06 64 95 70 28,
didier.lalanne@conciliateurdejustice.fr,
Reçoit sur rendez-vous le mardi après-midi.

Horaire déchetterie mobile de la CCVD sur le parking du stade de football de Puy-Saint-Martin, parking situé après le point propre du stade :

Le deuxième et dernier vendredi du mois, de 9h à 15h.

Déchets acceptés : encombrants, ferraille, gros cartons, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets verts. Pensez à prendre votre carte de déchetterie personnelle ou un justificatif de domicile afin d'établir votre demande de carte.

Abonnement au journal municipal

Les bulletins sont déposés gratuitement dans les boîtes aux lettres des Puy-Saint-Martinois résidents dans la commune. Pour les non-résidents qui en font la demande au secrétariat de la mairie, ils sont envoyés à raison d'un règlement de **5 €/an** à l'adresse qu'ils communiqueront.

elections 2017



Pour les élections, rendez-vous à la salle des fêtes

Elections présidentielles, de 8h à 19h

1^{er} tour : 23 avril 2017

2nd tour : 7 mai 2017

Elections législatives, de 8h à 18h

1^{er} tour : 11 juin 2017

2nd tour : 18 juin 2017



Journée Citoyenne

Journée de mobilisation citoyenne dans le but d'améliorer collectivement le cadre de vie en redécouvrant la solidarité, la rencontre, le partage
aura lieu

le samedi 8 avril 2017.

Pour plus d'informations, voir document joint à ce journal.

Conseil des jeunes recherche membres actifs

Si tu as entre 10 et 18 ans, viens soutenir l'équipe du conseil des jeunes ; si tu veux participer à la vie du village viens partager tes idées lors de la prochaine réunion prévue le dimanche 7 mai 2017 à 16h à la salle du conseil municipal.

Venez nombreux.

Renseignements au 0673625763 (Nathalie) / 0668113056 (Stéphanie)

Encaissement de l'impôt



La trésorerie de Crest n'assure plus l'encaissement de vos impôts (sur le revenu, taxes foncières et d'habitation) depuis le 1^{er} janvier 2017.

Pour contacter l'administration fiscale, vous devez vous adresser :

- par téléphone : au 0811 70 66 00
- par mail : sur le site internet www.impot.gouv.fr espace « particuliers » rubrique « nous contacter »
- au SIP de Die aux heures d'ouverture au public que vous trouverez également sur le site internet www.impot.gouv.fr à la même rubrique.



LA POSTE

Nouveaux services à la Poste

La Poste propose des nouveaux services de proximité par l'intermédiaire du facteur. Rendez-vous sur www.laposte.fr/services-facteurs.

La poste Mobile propose des offres concernant les forfaits SIM sans engagement, les forfaits + mobile, les sélections de smartphones, les offres prépayées France et international, les offres Box et Internet.

Contact : local Multi-services de Chantecaille : « La Maison des Lettres »



Parlons d'économie locale...

Deux artisans de Puy-Saint-Martin que nous sommes fiers de vous présenter. Faites appel en toute confiance à leurs services.

Frédéric CAVAGNE, menuisier depuis ses 14 ans, a travaillé entre autres chez Dupret, enfant du village, fils de « Poète » et de Francette Cavagne, respectueux de la traçabilité du bois, privilégiant le bois français (chêne brun de Bourgogne, mais ouvert à toute autre demande d'essence de bois), passionné... Il est à son compte depuis mars 2016.

Ses services : menuiseries intérieures et extérieures, confection de châssis, portes, escaliers, cuisines, meubles, parquets..., vitrier... et à l'écoute de tous vos rêves.

Vous pouvez le contacter 20 chemin St Jean,
04 75 00 15 78, 06 33 62 40 01,
menuiserie.cavagne@gmail.com

Kevin BON

Qui ne connaît pas la qualité du travail de Philippe BON, terrassier depuis avril 1990 à Puy-Saint-Martin ? Philippe a transféré sa société à son fils, Kevin, qui profite des compétences et de l'expérience de son père. La nouvelle société s'appelle « Bon TP ».

Ses services : terrassement, même avec accès difficile, assainissement, voirie, gabion, enrochement, drainage, VRD branchement réseaux divers, TP...

Vous pouvez le contacter 1232 route de Roynac,
04 75 90 18 01, Kbon.tp@gmail.com

Vie Municipale

Objectif zéro pesticide



Comme vous le savez, la commune de Puy-Saint-Martin s'engage pour préserver votre santé et votre environnement en signant la **Charte régionale d'entretien des espaces publics**.

Pour concrétiser ce défi, la commune se mobilise, pour une progression en 5 ans, à raisonner le désherbage des espaces publics.

A titre d'exemple : **nos agents techniques ont utilisé 5 litres d'herbicides non sélectifs en 2016 contre 20 litres en 2015.**

Mais vous aussi, vous pouvez choisir des méthodes alternatives aux pesticides dans votre jardin.

Ce plan de désherbage communal de Puy-Saint-Martin, signé et approuvé au conseil municipal du 26 janvier 2017, sera mis en ligne sur le site Internet de la mairie.

S'informer sur le logement et l'énergie Près de chez vous.

Vie Municipale

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement renseigne sur les questions de logement et d'énergie. Ses conseillers assurent des permanences de proximité dans tout le département.

Le conseil habitat juridique et financier

L'équipe des conseillers juristes et financiers vous accueille sans rendez-vous à Valence du mardi au vendredi et dans la permanence la plus proche de votre domicile :

**à Crest, dans les bureaux d'Eovi mutuelle Drôme Arpica (place Halle-aux-Blés)
le 1^{er} mardi de chaque mois (toute l'année sauf en août) de 10h à 11h30.**

Le conseiller répondra à vos questions sur les relations locataires propriétaires, les loyers et les charges, l'achat de son logement, les contrats de construction et contrats de prêt, la copropriété, les assurances, la fiscalité, les formalités d'urbanisme...

L'information sur l'énergie

Dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique de Valence Romans Sud Rhône-Alpes, les conseillers techniques sont également à votre disposition pour vos questions concernant les énergies renouvelables, le chauffage, l'isolation, les aides fiscales et financières pour les travaux...

Permanence sur rendez-vous à Crest

**dans les bureaux de l'ancienne école Dumont (en face de la mairie),
le 3^e mercredi du mois (toute l'année sauf en août) de 10h à 11h30.**

Pour prendre rendez-vous 04 75 79 04 47

Munissez-vous des documents utiles à l'analyse de la question posée.

Contacts :

Agence Départementale d'Information sur le Logement - 04 75 79 04 04

Espace Information Energie - 04 75 79 04 13

Un moment passé avec notre doyenne

Notre doyenne, Mme GUTZEIT Ilmi, est en maison de retraite à Charols depuis le mois d'octobre 2016.

Je lui ai rendu visite et c'est avec plaisir qu'elle m'a confié être bien dans cet établissement. Elle passe ses journées en compagnie d'autres personnes vieillissantes. Quelques activités lui sont proposées mais Mme GUTZEIT me dit ne pas toujours avoir l'envie d'y participer. Elle se souvient de sa maison de Puy Saint Martin où dit-elle, « j'ai passé de bons moments dans cette maison. Mme FOURRES, ma voisine venait me voir et j'étais heureuse de la retrouver, c'est une gentille personne... ».

Même si le jour et le mois de son anniversaire ne sont plus vraiment sa préoccupation, elle sait néanmoins que le mois prochain, elle fêtera ses 95 ans. Nous nous sommes quittées sur un au revoir. Elle m'a beaucoup remerciée de cette visite. « Merci Madame, vous savez lorsque vous entrez dans un établissement de ce genre, vous n'avez plus grand monde qui vous rend visite. Merci, merci encore de votre visite ».

Nous souhaitons à notre doyenne une vie sereine et paisible dans sa nouvelle résidence.

Vous souhaitez trouver une maison de retraite pour vous ou pour un proche ?



Le conseil départemental vous invite sur le portail Internet viatrajectoire.fr. Ce portail est accessible à tous les drômois. Il s'agit d'un service public, gratuit. Ce site permet aux personnes concernées et à leurs proches de trouver une offre d'hébergement, temporaire ou permanent, médicalisé ou non. Ce dossier est ensuite envoyé en ligne à un ou plusieurs établissements. Plus besoin de faire un dossier papier de demande d'entrée en maison de retraite.

Le demandeur constitue donc un dossier unique sur viatrajectoire.fr en suivant pas à pas l'aide en ligne dans la rubrique « Particulier ».

3 volets doivent être complétés :

- ❖ *administratif* (seul, avec l'aide d'un proche ou avec l'aide d'un professionnel)
- ❖ *médical* (par le médecin traitant ou le médecin de l'hôpital si la personne est hospitalisée)
- ❖ *autonomie* (par la personne âgée ou l'aidant ou le professionnel ou le médecin)

Il faut ensuite sélectionner une ou plusieurs maisons de retraite et envoyer son dossier toujours par internet. Les établissements choisis reçoivent la demande. Cette demande peut être modifiée à tout moment.

Ce dossier unique en ligne contribue à faciliter les démarches des personnes souhaitant intégrer un établissement d'hébergement pour personnes âgées.

Vie Municipale

Répartition des élèves de Puy-Saint-Martin dans le secondaire



L'Education Nationale nous a transmis les effectifs des élèves de l'enseignement secondaire. En voici une brève synthèse.

Elles et ils sont 77 élèves qui se rendent chaque jour dans un établissement scolaire du secondaire :

- ❖ 37 au collège Olivier de Serres de Cléon d'Andran
- ❖ 13 au lycée général et technologique Alain Borne de Montélimar
- ❖ 6 au collège Chabrillan de Montélimar
- ❖ 4 au lycée polyvalent Les Catalins de Montélimar
- ❖ 3 au lycée général Chabrillan de Montélimar
- ❖ 2 au lycée professionnel Victor Hugo de Valence
- ❖ 2 au collège Gustave Monod de Montélimar
- ❖ 2 au lycée professionnel Saint-Louis de Crest

Les autres élèves sont répartis (un par établissement) dans les établissements suivants :

Lycée polyvalent Astier d'Aubenas, Lycée professionnel Léon Pavin de Chomérac, Lycée général et technologique Jules Froment d'Aubenas, Lycée polyvalent F.J. Armorin de Crest, Lycée général Emile Loubet de Valence, Lycée général Camille Vernet de Valence, Collège du Diois de Die, Lycée professionnel de Saint-Jean-de-Maurienne.

Parmi ces 77 élèves, 63 sont 1/2 pensionnaires, 9 sont internes, 5 sont externes.

Bonne poursuite d'études à toutes et à tous.



Le samedi 11 février, la municipalité a organisé un 1^{er} « café citoyen »

Cette première session a été ouverte à l'initiative de Monsieur le Maire, Michel GILES. Madame Marie-Claire DEBOUVERIE a accepté le rôle d'animatrice, Madame Claire VERGNES-SOULIE celui de secrétaire. Une quarantaine de participants, dont plusieurs élus, se sont retrouvés pour évoquer :

-la **Sécurité routière** (en particulier à l'entrée / sortie du village en direction de Cléon mais aussi en provenance de Crest) : plusieurs habitants font part de leur inquiétude face aux excès de vitesse dans le village ; la circulation dans celui-ci devrait baisser de 80% lorsque la déviation sera ouverte ;

-le **devenir des préfabriqués** : devant le coût financier et énergétique du chauffage des préfabriqués, une habitante propose de réfléchir à un projet de construction d'un nouveau « bâtiment basse consommation ». En attendant un nouveau projet pour remplacer ces préfabriqués en « fin de vie », un petit rafraîchissement serait bienvenu : un chantier participatif est suggéré ;

-le **projet éolien** : cette proposition a été étudiée par le conseil municipal : il en est ressorti une volonté des élus de participer à la transition énergétique et donc une ouverture à étudier un projet éolien, mais pas n'importe où, ni n'importe comment. De ce fait, la mairie a sollicité les services (et l'expertise) de la CCVD qui va réaliser une pré-étude de faisabilité. La question de la propriété de l'électricité produite ; le devenir de l'éolienne en fin de vie ; des financements participatifs permettant aux habitants et/ou la commune d'être propriétaires de l'éolienne et de l'électricité produite sont soulevés ;

-la **traversée et vie du village** après la mise en circulation de la déviation : comment faire venir des commerces ? et des artisans ? possibilité que la mairie fasse le lien entre des propriétaires privés ayant des locaux disponibles et des artisans ou artistes en recherche de locaux pour s'installer ; création d'une association à vocation culturelle ;

-et l'**accueil des migrants** : la commune ne réunit pas les conditions nécessaires à l'accueil de familles de réfugiés. Outre la question du local, il faut pouvoir accompagner les réfugiés dans les démarches juridiques, en préfecture par exemple. Cela suppose des moyens de transport, des interprètes, ... Une participante précise que pour les personnes souhaitant s'investir, il y a deux associations à Crest pour accompagner les demandeurs d'asile et un comité citoyen est train de se monter à Aouste-sur-Sye.

D'autres sujets sont déjà retenus pour le 2^e « café citoyen » :

- l'**intercommunalité** : de la CCVD à Montélimar Agglomération ;
- le **bénévolat** et le devenir des associations locales : où sont les jeunes ?
- la circulation en double sens **rue des Redis** ;
- l'**intergénérationnel** dans le village ;
- ainsi que le **stationnement** dans le village.

D'un commun accord, la prochaine rencontre sera organisée de la même manière.

Le devenir de cette initiative sera alors décidé : création d'un groupe de citoyens pour l'organisation, création d'une association, etc...

Prenez date : le prochain café citoyen aura lieu le samedi 13 mai, de 17h à 19h à la salle des fêtes.

Sûreté sur le territoire communal

Quelques conseils et rappels concernant la sûreté sur le territoire communal !

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



Diverses possibilités existent afin d'apporter une action complémentaire et de proximité aux services de la gendarmerie nationale dans leur lutte contre les phénomènes de délinquance et les cambriolages. De manière à renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du **dispositif de participation citoyenne**. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. Contactez la mairie et la brigade de gendarmerie (réfèrent Sûreté) qui sont les pivots du dispositif. Dans le cadre des opérations **Tranquillité Vacances** organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

D'autres dispositifs et conseils existent comme : **Tranquillité Seniors, gestion des risques liés au démarchage ou d'abus de faiblesse, avoir les bons réflexes contre les cambriolages, pourquoi déposer plainte, etc.**

Contacts et numéros utiles : Composez le 17 ou le 112. www.interieur.gouv.fr

Brigade territoriale de proximité : Gendarmerie de la Bégude de Mazenc, tél. : 04 75 46 22 06.

Vie Municipale

Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Même s'il n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3500 habitants, veuillez trouver ci-dessous le débat sur les orientations budgétaires 2017 afin de préparer l'élaboration des budgets primitifs.

L'objectif est de donner aux membres du conseil les informations nécessaires et suffisantes leur permettant d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget qui interviendra au plus tard le 30 mars.

Contexte général

- Une situation financière toujours fragile, une capacité d'autofinancement difficile à dégager avec une marge de manœuvre limitée en termes de fiscalité.
- Un endettement qui se réduit suite à la renégociation de cinq prêts avec la Caisse d'Épargne.

Il nous faudra dégager en fonctionnement un montant à minima égal au remboursement du capital des emprunts soit 56 KE (84 KE si nous n'avions pas renégocié), c'est ce que l'on nomme L'AUTOFINANCEMENT.

- Des charges de personnel qui représentent 50% des dépenses réelles de fonctionnement mais difficilement compressibles.
- L'indemnité du Maire n'est plus, comme en 2016 fixée au taux maximum par la Loi.
- La baisse des dotations de l'État devrait continuer en 2017
DGF 2013 = 83 000 euros / 2017 = 50 000 euros.
- Quasiment 67% de nos recettes réelles de fonctionnement proviennent des taxes foncières et d'habitation. **Un débat sera nécessaire pour décider d'augmenter ou pas les taux.**
- Dans les dépenses d'investissement, prendre en compte la fin des études liées au PLU pour un montant d'environ 6000 euros ainsi que l'étude pour le Chastelas pour un montant de 4000 euros.
- Sous réserve de vendre la Poste, nous pourrions certainement envisager la réhabilitation des appartements au-dessus de l'école.

Conclusion:

Il faudra trouver une réelle capacité d'autofinancement à minima égale au remboursement du capital des emprunts afin d'utiliser en partie la vente de la Poste pour réaliser la rénovation des appartements de l'école.

Urbanisme sur l'année 2016

La commission urbanisme se réunit les deuxième et quatrième mercredis du mois pour délibérer et présenter au service urbanisme de la CCVD différents dossiers.

Cette année 2016, nous avons eu à traiter avec la CCVD 12 permis de construire dont 7 projets de villas, ainsi que 14 déclarations préalables de travaux.

Une augmentation en hausse depuis 2014 pour les permis et un maintien entre 15 et 20 déclarations préalables par an depuis 2014 jusqu'à ce jour.

Vie Municipale

La procédure PLU, quezako ??



La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ayant donné un avis favorable au projet le 6 février, le conseil municipal a pu délibérer pour tirer le bilan de la concertation et « arrêter » le PLU lors de sa séance du jeudi 16 février 2017.

L'ensemble du projet avec le rapport de présentation, les plans de zonage, le règlement par zone, est maintenant notifié au préfet et à l'ensemble des personnes publiques associées (Région, département, communauté de communes, chambres des métiers, du commerce et de l'industrie, de l'agriculture) qui disposent d'un délai de trois mois pour donner leur avis dans leur domaine de compétences propres.

Dans ce même délai, il convient d'avoir l'aval du centre régional de la propriété forestière (CRPF) et de la commission départementale pour la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF).

Dès que l'accord écrit du préfet aura été formalisé, le projet sera soumis à enquête publique pendant un mois, avec en annexe l'avis des personnes publiques consultées.

Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif à la demande du Maire, recueillera les observations et rédigera un rapport avec ses conclusions motivées dans un délai d'un mois après clôture de l'enquête.

Ensuite seulement pourra intervenir la délibération du conseil municipal approuvant le PLU qui deviendra exécutoire, s'il n'y a pas de modifications majeures à prendre en compte.

Dans l'intervalle, de l'ordre de 6 à 8 mois si les délais sont intégralement cumulés, et compte tenu de la caducité du POS, c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui sera applicable.



Projet éolien : où en est-on ?

Pourquoi le choix de la CCVD (Communauté de communes du val de Drôme) ?

La CCVD (compétence Energie) est engagée dans une démarche volontaire de TEPOS (territoire à énergie positive) et lauréat de l'appel à projet TEPCV (Territoires à énergie positive croissance verte) du ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Conjointement avec le bureau d'études qui a été retenu, les éléments suivants sont examinés à ce stade : les possibilités de raccordement (avec Enedis); les enjeux liés à la biodiversité (avifaunes et chiroptères en premier lieu ; travail mené avec la LPO) ; les périmètres d'habitation et d'impact acoustiques potentiels ; les contraintes liées aux éventuels périmètres d'aviation.

Pour le portage de cette étude, il est décidé de mettre en œuvre une co-maîtrise d'ouvrage de l'étude afin de mobiliser les financements de l'enveloppe TEPCV (Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte) que la CCVD a obtenus auprès du ministère de l'environnement.

Après avoir été contacté en 2016 par une société spécialisée dans les énergies renouvelables, le conseil municipal en date du 24 novembre 2016 a pris la délibération de confier à la CCVD la mission d'une étude de préfaisabilité sur le périmètre concerné (zone à la limite des communes de Puy-Saint Martin et de La Répara-Auriples). La mission d'étude de préfaisabilité doit permettre de déterminer les contraintes et les opportunités objectives d'un projet à partir de l'analyse de données et de documents de cadrage existants. Elle sera complétée par des entretiens avec des personnes ressources susceptibles d'alerter sur des contraintes spécifiques locales. Les résultats de cette étude de préfaisabilité devraient être disponibles *fin mars/ début avril 2017*.

Si la préfaisabilité s'avère positive, l'accompagnement de la préfiguration du projet permettra de formuler dans quelles conditions techniques et de gouvernance il pourrait se réaliser. Cette étape se terminera par le recrutement d'un partenaire développeur professionnel de l'éolien prêt à travailler au côté des porteurs de projets dans les conditions que ceux-ci auront négocié.

Vie Municipale

L'école de musique, ça déménage !

L'année 2016 a été marquée par un regain de vitalité (plus de 30 élèves, près du double par rapport à l'année précédente !), de dynamisme (organisation de la fête de la musique, ouverture d'un cours de saxophone et de flûte autant traversière qu'à bec) et un retour à l'équilibre financier. Bref, un nouvel élan !

L'année 2017 sera celle du déménagement de l'école. Depuis janvier, les cours se déroulent dans l'ancienne médiathèque rénovée par les employés communaux, merci à eux. Un cadre plus agréable pour les professeurs et les élèves !

Nous l'inaugurerons le 21 juin, lors de la fête de la musique. Quelques dates à retenir.

D'abord le mercredi 7 juin, joueront les élèves de Damien Delpiroux, puis, le samedi 10 juin, ce sera le tour des élèves d'Isabelle Pavageau.

Le 21 juin : Fête de la musique ! Nous aimerions y accueillir de talentueux musiciens de Puy-Saint-Martin et le public dans une ambiance conviviale ! Ce sera aussi une autre occasion pour les élèves les plus expérimentés de l'école de se manifester. Soyez nombreux à assister à cette soirée.



Médiathèque municipale : le « club des lecteurs »



Vie Municipale

Nous vous proposons un « club » **les samedis 8 avril et 10 juin 2017, à 10h**, à la médiathèque de Puy-Saint-Martin.

Chaque usager de la médiathèque est invité à venir s'asseoir autour de la table, en apportant un livre (ou plusieurs) qu'il a lu, ou sans livre.

Pour dire simplement ce que ce livre a été pour lui ou pour écouter.

L'espace multiservices de Chantecaille devient...

Après consultation, le conseil municipal a baptisé ce lieu novateur d'accueil et d'échange

« LA MAISON DES LETTRES »

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)



« Ateliers d'éveil : Alzheimer et maladie apparentées »

L'association ADMR de Cléon d'Andran organise des ateliers d'éveil « activités manuelles artistiques et musicales » animés par une aide médico psychologique et une aide-soignante spécialisée en gérontologie

Contact : 04 75 90 44 45, admr-cleon@wanadoo.fr

Chœur Odysée

Vendredi 16 juin 20h30 à l'église, grand concert choral gratuit.

Odysée reçoit l'ensemble Vocal de Fauconnières, la Pastourelle et la Chorale Occitane de Portes lès Valence, l'atelier vocal de la MJC de Montboucher et les jeunes choristes de St Didier de Charpey, et vous invite tous à sortir le dernier vendredi avant l'été !

A travers un répertoire varié, de Monteverdi à Leonard Cohen en passant par la chanson française (Berger, Fugain, Brel, Zazie, Pagny) et les chants traditionnels de Provence et d'Occitanie... un fil conducteur : l'émotion et la magie des voix (120 choristes) unies dans la polyphonie, en résonance dans la belle acoustique de l'église de Puy-Saint-Martin. Réservez dès maintenant cette date dans vos agendas !



Contact : Philippe Simon 06 28 29 54 30 / <https://choeurodyssee.wordpress.com>

Vie Associative

Anciens combattants de Puy-Saint-Martin

Le président Pierre BRIANÇON, et Hubert ROZIERES ne souhaitent plus continuer à assumer leurs fonctions. Nous avons décidé de fusionner avec l'association des anciens combattants de Roynac. Lors d'une assemblée générale extraordinaire, celle-ci a décidé de se nommer officiellement « Association des anciens combattants de Roynac – Puy Saint Martin ».

Début 2017, une AG extraordinaire sera convoquée afin de dissoudre l'association de Puy-Saint-Martin. Les membres de Puy-Saint-Martin appartiendront alors à la nouvelle association de nos deux communes. L'assemblée générale ordinaire de l'association Roynac-Puy Saint Martin se tiendra le 30 avril. Un nouveau Conseil d'Administration sera élu.

En ce qui concerne les commémorations, rien ne changera. Nous participerons, les 8 mai et 11 novembre, à la cérémonie de Roynac, puis à la cérémonie de Puy-Saint-Martin, également à la journée des victimes de la déportation, à Roynac.

L'association est ouverte aux anciens combattants des guerres de 1939-1945, Indochine, Afrique du Nord, des OPEX, (Tchad, Golf, Afghanistan...). La carte du combattant n'est pas obligatoire pour adhérer.

FNACA

Repas Paëlla organisé par la FNACA / Anciens combattants (Algérie, Maroc, Tunisie), le dimanche 4 juin, à 12 heures, à la salle des fêtes de Puy-Saint-Martin.

Prix: 20 euros

Réservations : Pierre DERNARD 04 75 25 48 77
Georges EYMERY 04 75 76 03 59



A.A.R. Association d'Animation Rurale



L'A.A.R. a élu son nouveau bureau : président, Christophe Manzo, vice-présidente, Patricia Plumel, secrétaire, Marie-Claire Debouverie, trésorière, Jacqueline Perigot et trésorière adjointe, Jacqueline Charrier.

L'A.A.R., ce sont des ateliers :

- Atelier Informatique : Marie-Claire Debouverie, Daniel Giroud et Alexandre Costantini
- Atelier Patois : Pierre Giles
- Atelier Théâtre : Patric Cisterne
- Atelier Sésame – Arc en ciel : Christine Guillou
- Qi Gong : Mireille Giles
- Atelier Peinture Arts plastiques : Sylvie Verschoote
- Gym douce : Jeanine Cordeil

Mais c'est aussi l'organisation d'animations pour le plaisir de tous les Puy-Saint-Martinois :

- JAZZ AU VILLAGE qui a lieu depuis trois ans en juillet, dans le cadre du festival annuel de jazz "CREST JAZZ VOCAL". Il s'agit de faire produire un groupe de Jazz durant une soirée, sous le kiosque du parc Adèle Clément. Nous proposons lors de cette soirée buvette et restauration dans une ambiance chaleureuse.
- la FOIRE DE LA SAINT-MARTIN qui se tient annuellement tous les 11 novembre. La 1^{re} édition a eu lieu en 2016 avec un vif succès. Elle rassemble des artisans locaux qui proposent des objets artisanaux, de l'artisanat d'art, des produits de bouche locaux ou en circuit court (vin, spiritueux, fromages, légumes de saison, ...).
- et, peut-être, l'organisation d'autres manifestations à venir ?

Le succès de ces événements dépend de la bonne volonté et d'un nombre suffisant de bénévoles.

Nous lançons une invitation à tous les Puy-Saint-Martinois qui souhaitent s'investir, participer à la vie active de notre village ou aider ponctuellement aux manifestations à nous rejoindre, ce qui permettra de pérenniser celles-ci et, pourquoi pas, d'en organiser de nouvelles.

Renseignements : Marie-Claire Debouverie 06 32 01 32 57 ; Christophe Manzo 06 72 71 78 08

Atelier création pour enfants à partir de 4 ans « A.A.R. Sésame Arc en Ciel »

L'Oasis de l'Imagination

Un programme d'atelier d'Art Plastique et d'Art de Nature proposé aux enfants pour motiver leur curiosité, affiner leur sens de l'observation, favoriser l'expression intuitive, créative et sensorielle par des expériences et des paroles librement échangées.

Un univers magique de réalisations individuelles et collectives qui développent l'imaginaire et la créativité pour être dans la confiance et l'expression de soi.

Renseignements : Christine GUILLOU, 06 27 49 48 70



« A.A.R. Ateliers d'arts plastiques » pour adultes

Les ateliers sont destinés à toutes personnes désirant faire connaissance avec leur créativité en la développant dans un contexte chaleureux et dynamique. Elles sont accompagnées dans ce processus par une artiste peintre. On peut venir assister à un atelier « pour voir ».

Les sujets peuvent être très variés, depuis des études tirées d'une observation de situations figuratives, paysages, personnages, ou de créations non figuratives. L'objectif est de familiariser la personne aux outils du dessin et de la peinture de telle sorte que, progressivement, elle soit à l'aise quel que soit le sujet et qu'elle découvre son propre monde intérieur. Des stages sont également prévus.

Renseignements : Sylvie VERSCHOOTE, 04 75 90 33 14

A.A.R La troupe « Si je serais... »

Après avoir tourné avec succès notre spectacle « Pot-pourri » dans la Drôme et dans l'Ardèche, notre troupe remaniée, prépare sa prochaine création.

Elle aimerait la présenter au printemps 2007 (certainement le 20 ou 21 mai). Il s'agit d'une pièce appartenant au répertoire contemporain, comédie un peu acide sur le thème du travail ou, plutôt, des interstices qui s'insinuent dans le continuum des journées de labeur. Chut ! N'en disons pas plus : ce n'est que le début de l'aventure ! Mais soyez vigilant pour ne pas rater le rendez-vous, nous aimerions vous retrouver au moins aussi nombreux que lors de notre premier spectacle.



« A.A.R. Patois » : MAKAR

MAKAR était un « immigré politique », un « Russe blanc » comme on disait à l'époque ... Il était ouvrier agricole à Puy-Saint-Martin et vivait dans une petite pièce, dans la grand'rue, sans eau ni électricité, dans une solitude presque absolue, hormis sa fréquentation régulière du « Café du Commerce » voisin, où il trouvait un peu de cette chaleur humaine dont chacun de nous a besoin pour vivre. Le voilà « ressuscité » pour quelques jours : il est certain qu'il « ne s'y attendait pas » !

Makar Kantor èro brouilla lou 6 d'ou me d'o 1891 à Czernigawska èn Russie (ou belèu èn Ukraine?). Entra èn Franço èn 1926 après ave fugi lou bolchevisme et esta fa présounier èn Pologne, l'i vaï resta èn jusqu'à sa mouart d'ins lèis anna 70. Avio d'abord travailla pèndènt quauquèis ans coumo manobro à la counstruction d'ou « Circuit des trois becs », coumo de noumbrous immigras, piei èro vèngu se fixa à Puy San Marti coumo ouvrier agricole. Habitavo ün mari chambrou, sèns aïgo ni electricita, d'ins la Grand' Charriero, èn faço d'ou « Café du Commerce » tèngu per Momond et Henriette Bergier. Dèngu èi jamaï entra vé zèu. Vioudavo soun quèli la nuè su la grillo d'eigout procho d'ou café et lou mati, foulio « passa darrier » daubé ün poussaïre d'aïgo per neteia « lei resto »... Ero toujou vesti de nègre : mari vestoun, braillos sarra èi chavillos per de pînços à lingè (perque se dèiplaçavo à bicycletto, sa soulo richesso) et casqueto à aurillettos. Anavo à sèi journa ve lèis üns et ve lèis autrei, ve Gaillard, à Chevière, ve lou doctour Simoun, ve de paysans de la coumuno. Venio chasque jour au café d'èn faço et si quaucu li prepausavo de faire uno beloto, respoundio : « Si qu'une, pas la peine ! ». Per dire « merci », disio « bien honnête ! ». Un an, per la Chandelour, de juèinèi (?) d'ou village l'avian sarra d'ins soun chambrou èn clouant uno plancho su sa pouarto. Aquo li fague peno ... Avio lèissa èn Russie (ou èn Pologne?) uno fènno et doua drollos, n'èn parlavo jamaï et n'èn avio gi de nouvellos...

D'ins lèis anna 70, coumo restavo à Crest vounte soun homme èro cadre à l'EDF, Momonde Faure (fillo Bergier) aprènguè per leis « Avis de décès » d'ou Dauphiné la mouart de Makar à l'espitàu de Crest. Anè à l'ènterramènt daubé sa fillo Agnès, que Makar èro ün vieil cliènt de « soun café ». Se trouveroun soulos à suivre lou courbillard, daubé uno Soeur de l'espitàu... Momonde anè flouri la toumbo d'ou paure Makar pèndènt quauquèis ans, et « ün bèu jour », la plaquo avio disparèissu ... Lou règlamènt... Makar èro per toujou rèndu à sa nué, à la nué...

L'administratioun, que n'èn fòu arremarqua l'humour bèn particulier, avio ïndiqua su sa carto de séjour : « Résident privilégié »...

Les dinosaures du club de patois ont pensé que cette « vie minuscule » pouvait intéresser les « moins de 60 ans » curieux de la petite histoire de notre commune. Ils trouveront bien un vieil indigène pour leur traduire le texte : une manière originale de créer du lien social !

Pierrot Giles (avec l'aide de Momonde et Dédé Faure, de Jean Dudniczenko, Jeannette Borne...)

NB : Tous les e se prononcent é ou è. Pas de « e muet » en patois.

Théâtre intercommunal de la Pinha (TILP)

Vie Associative

De Savasse à Puy, Le TILP mettra l'Occitan à l'honneur

Le président, Yvon CORDEIL, est ému suite à la disparition de Gérard Champel avec qui il a enregistré de nombreuses émissions hebdomadaires du fenestron montelenc diffusées sur Soleil FM (89.3) le dimanche à 9h et le mardi à 21h. Grâce à sa générosité, le TILP a bénéficié d'une aide financière conséquente et précieuse.

2017 a commencé avec une très belle cérémonie à la mairie de Montélimar le 16 janvier autour de Gilbert Sauvan pour l'édition de son ouvrage « Lo musicaire » par le Reviscol montelenc.

Le TILP jouera « Eis Urnas » au cours de la fête du Reviscol à Savasse le 1^{er} avril à 17h et serait heureux de voir de nombreux Puy-Saint-Martinois le 20 mai à 20h30 pour sa soirée occitane avec la participation entre autres du Reviscol qui se terminera par un bal folk animé par les musiciens du groupe « Les flûtes avec ... ».



«Quelle meilleure façon de découvrir un pays qu'en cheminant à pied sur les sentiers?»



Vous aimez la marche et la nature, rejoignez notre association et partez à la découverte de notre belle région.

Du Vercors et son paysage de montagne à la Drôme Provençale au climat et à la végétation méditerranéenne, notre département se caractérise par une diversité de paysages somptueux et sauvages.



L'association "Rando Chevrière" créée en 2006 regroupe des marcheurs de Puy-Saint-Martin et des villages voisins. A ce jour, elle compte 48 adhérents, amateurs de randonnées pédestres qui souhaitent découvrir, au rythme de la marche, l'environnement naturel de la Drôme et de l'Ardèche dans une ambiance conviviale.

L'association fonctionne de septembre à juillet, elle accueille toutes les tranches d'âge et propose des sorties à la journée, un dimanche tous les 15 jours avec différents degrés de difficultés afin que tout le monde puisse se faire plaisir. Chaque année des séjours, week-end, ou encore petite semaine sont également organisés, souvent hors Drôme Ardèche.

Le calendrier est établi semestriellement avec des circuits essentiellement en boucle de 8 à 20 kms. Les randonnées sont préparées et accompagnées par des bénévoles du club.

Le départ des randonnées se fait de Puy-Saint-Martin. Pour les adhérents habitant loin de Puy-Saint-Martin, un rendez-vous est convenu sur le trajet.

Les personnes intéressées peuvent tester une ou deux randonnées sans adhérer à l'association.

L'adhésion à l'association "Rando Chevrière" est fixée à 16 euros pour l'année.

Rejoignez-nous pour pratiquer une activité de détente en toute convivialité.

Pour tout renseignement : tel 04 75 90 45 00

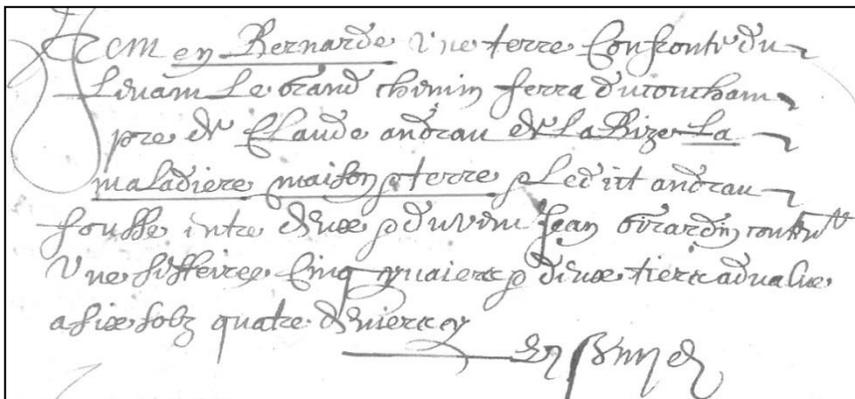
La Maladière

En juin 2016, les fouilles réalisées par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), sur le tracé de la future déviation du village, ont permis de découvrir, quartier de la Bernarde, les fondations d'un « bâtiment à abside » (voir photo).

D'après les archéologues, l'abside évoque la présence d'une chapelle attenante à un grand bâtiment. Ce pourrait être une chapelle rurale dédiée à Saint Sébastien, saint protecteur et guérisseur depuis le haut moyen âge. Or, en 1559, il est mentionné la présence, à Puy-Saint-Martin, d'une chapelle Saint Sébastien (tome 61 du Bulletin d'archéologie et de la statistique de la Drôme consultable aux Archives Départementales).



Vie Associative



D'autre part, grâce à nos recherches dans le cadastre puy-saint-martinois de 1636, nous avons trouvé l'existence, à l'emplacement des fouilles, d'un bâtiment appartenant à Jean Condé et appelé « La Maladière » (voir photo cadastre 1636).

On sait que pour protéger la population de la lèpre apparue au XII^e siècle, les malades sont isolés dans des « maladières » ou léproseries destinées à éviter la contagion.

A partir du XIV^e siècle, la maladie est en régression et ce bâtiment est devenu une habitation, celle de Jean Condé !

Les Minots de Chevière : soirée paëlla !

L'association Les Minots de Chevière organise une *soirée paëlla*, le **samedi 25 mars, à partir de 19h30, à la salle des fêtes de Puy-Saint-Martin.**



Cette association de parents récolte de l'argent afin d'organiser et de **participer à des manifestations pour les écoles de Puy-Saint-Martin et Roynac.**
Repas adulte 13€, enfant 8€, part de paëlla à emporter 10€, buvette sur place.

Réservation impérative auprès de Nathalie Furling 06 22 45 24 19 ou Emilie Vernet 06 10 31 32 09.

Cours et ateliers de Tai chi chuan – Association wa

和



Le tai chi chuan est un art martial, un art de santé et un art de vivre. Issu de l'observation de la nature et des animaux, des mouvements ont été codifiés alliant souplesse et fluidité. Par la répétition de gestes lents et réguliers, la pratique de cet art contribue à développer équilibre, souplesse, concentration et bien-être.

Quel bonheur de se reconnecter à son corps, retrouver souplesse et espace dans le mouvement et d'être présent à l'instant! Venez essayer, le premier cours est offert! Au plaisir de vous retrouver dans la pratique!

Les cours annuels ont lieu les mercredis et samedis de 9h à 10h30 à Puy-Saint-Martin, salle préfabriquée du parc Adèle Clément.

Des ateliers « découverte » vous permettront de goûter à cet art les samedis de 11h à 16h : 11/03, 01/04, 13/05, 10/06 à Roynac (sur inscription et ouvert aux débutants).
Contact 07 81 08 38 06 / contact@association-wa.fr / association-wa.fr

Syndicat d'Initiative

« Une cloche sonne, sonne... »



... 9h, l'ouverture de la « **Foire aux Fleurs** » en ce jour de Pâques, **dimanche 16 avril** ! Plus de 40 exposants seront ravis de votre visite !

Fleurs, légumes, plantes, bulbes, rosiers, arbustes, dégustations viticoles, outils, ... sortent de leur coquille. Les enfants seront enchantés : des jeux en bois (animation gratuite) les attendent et ils participeront à une « chasse aux œufs » à 10h30 ou à 15h30 (départ devant la salle des fêtes) organisée en collaboration avec « Les Minots de Chevière » (animation gratuite). Des attractions enfantines seront également présentes : manège, pêche au canard, ... La Ligue de Protection des Oiseaux proposera la construction de nichoirs tandis que l'Association « Compost et Territoire » présentera un composteur en bois et un « lombricomposteur » ainsi que des échantillons de divers composts. La buvette et une petite restauration veilleront à remplir leur rôle. Enfin, la traditionnelle loterie (1€ le billet), bien fournie en lots, ne vous laissera pas... « chocolat » !



Renseignements:

puySaintmartinsi@orange.fr ou besset.gilbert@orange.fr ou noel.psm@orange.fr

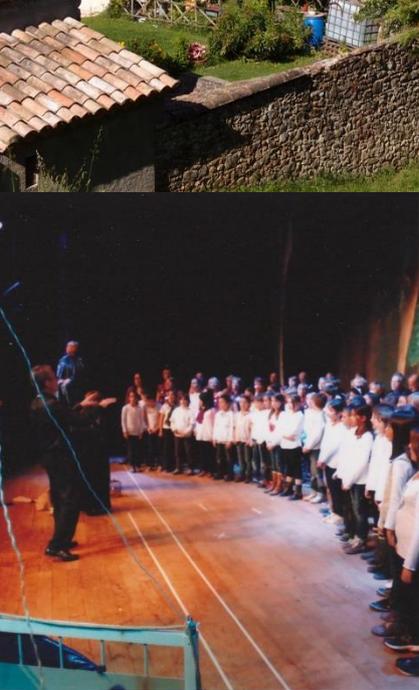
Tél. 06 43 59 62 95 ou 06 42 06 61 48



« Heigh-ho, heigh-ho, on rentre du boulot... »

... après l'apéritif convivial offert par le Syndicat d'Initiative, les samedis 18 mars et 22 avril, à tous les bénévoles qui souhaitent participer à l'embellissement du village au chantier d'aménagement du chastelas ; le rendez-vous est fixé à 9h au cimetière.

Contact: noel.psm@orange.fr; tél. 06 42 06 61 48



Calendrier des fêtes et manifestations à Puy-Saint-Martin

| Date | nom de la manifestation | organisé par | lieu |
|----------------------------|--|-----------------------|--|
| <u>MARS 2017</u> | | | |
| 18 | Entretien du Chastelas | Syndicat d'initiative | 9-12h, Chastelas |
| 25 | Soirée paëlla | Minots de Chevière | 19h30, salle des fêtes |
| 30 | Anniversaires | Été de la St Martin | 14h, salle des fêtes |
| <u>AVRIL 2017</u> | | | |
| 6 | Concours de belote | Été de la St Martin | 14h, salle des fêtes |
| 8 | Journée citoyenne et solidaire | Municipalité | 8h à 17h, s. des fêtes |
| 16 | Foire aux Fleurs | Syndicat d'initiative | à partir de 9h, salle des fêtes (voir article) |
| 22 | Entretien du Chastelas | Syndicat d'initiative | 9-12h, Chastelas |
| 23 | 1 ^{er} tour présidentielles | Municipalité | 8-19h, salle des fêtes |
| 25 | Cinéma | Syndicat d'initiative | 20h30, salle des fêtes |
| <u>MAI 2017</u> | | | |
| 7 | 2 ^e tour présidentielles | Municipalité | 8-19h, salle des fêtes |
| 7 | Conseil des jeunes | Municipalité | 16, salle du conseil municipal (voir article) |
| 8 | Commémoration | Anciens Combattants | 11h45, Mon. aux Morts |
| 13 | Café citoyen | Municipalité | 17-19h, salle des fêtes |
| 20 | Soirée occitane | TILP | 20h30, salle des fêtes |
| 23 | Cinéma | Syndicat d'initiative | 20h30, salle des fêtes |
| <u>JUIN 2017</u> | | | |
| 4 | Repas paëlla | FNACA | 12h, salle des fêtes |
| 11 | 1 ^{er} tour élections législatives | Municipalité | 8-18h, salle des fêtes |
| 16 | Concert choral | Chœur Odysée | 20h30, église |
| 18 | 2 ^e tour élections législatives | Municipalité | 8-18h, salle des fêtes |
| 21 | Fête de la musique et inauguration de l'école de musique | Ecole de musique | |
| 27 | Cinéma | Syndicat d'initiative | 20h30, salle des fêtes |
| 29 | Repas de fin d'année + anniversaires | Été de la St Martin | 11h30, salle des fêtes |
| <u>JUILLET 2017</u> | | | |
| 1 ^{er} | Jazz au Village | A.A.R. | en soirée, parc municipal |
| 16 au 21/7 | Semaine Cyclo | Cyclo-club PSM | |
| 26/7 | Chorale du Delta | Médiathèque | 18h, église de PSM |

Ce tableau des fêtes et manifestations a été élaboré à partir des informations portées à notre connaissance en date du 10 mars 2017. Le programme des fêtes et manifestations est susceptible d'être modifié et complété. Renseignements auprès de la Mairie.